

Informations diverses, questions fréquentes...

- ✓ **« Ma consultation est-elle prise en charge ? »**
 - **OUI**, les consultations de dermatologie font parties des traitements pris en charge par la LAMal. Certains actes, dits de confort ou esthétique, peuvent ne pas l'être, mais votre médecin vous en informera au préalable et aura établi avec vous un devis.
 - **ATTENTION** : Selon le contrat d'assurance que vous avez choisi, votre assurance peut exiger que vous ayez un bon de délégation de la part de votre médecin traitant pour consulter un spécialiste. Il vous appartient de le demander à votre médecin traitant et de le faire parvenir à votre assurance.

- ✓ **« Sur mon message de rappel de rendez-vous, il est noté que je dois venir avec un consentement. De quoi s'agit-il ? »**
 - Si vous venez pour un acte chirurgical ou un acte non pris en charge LAMal, votre médecin vous aura donné, lors de la consultation préalable, un document (jaune le plus souvent) correspondant au consentement pré-opératoire. Il n'y a pas ce type de document pour une consultation classique. Cette information ne vous concerne alors pas.

- ✓ **« Comment venir ? Peut-on se garer aisément ? »**
 - **Par les transports en commun** par les bus postaux (lignes 625, 630 et 635 : arrêt place du château, au pied du cabinet) ou par train (gare CFF à 450m, train depuis Yverdon toutes les 30 minutes).
 - **En voiture** : par l'autoroute A5, sortie d'autoroute numéro 3 « Grandson », ou par la route nationale en 8 minutes depuis Yverdon. La place du Château, en plein centre de Grandson, comporte un parking gratuit (37 places zone bleue 3h, 42 places en zone bleue 1h30, une place handicapée).
 - <https://www.google.ch/maps/place/Place+du+Ch%C3%A2teau+2,+1422+Grandson/@46.8090415,6.6107701,13z/data=!4m5!3m4!1s0x478dc50c9d360b21:0x7ab744ab0337d2c3!8m2!3d46.8090415!4d6.645789>

- ✓ **« Je ne trouve pas de rendez-vous auprès d'un dermatologue ou je n'arrive pas à trouver le temps de consulter : comment faire ? »**
 - Pour répondre à vos besoins, des dermatologues romands ont créé le site Dermapp. Cette plateforme de consultation en ligne vous assure une réponse fiable par des dermatologues de Suisse, et ce dans les 48h.
 - Ces consultations en ligne permettent de répondre à des questions simples, sur une lésion de la peau. Elles ne peuvent cependant pas toujours apporter un diagnostic, car le dermatologue a parfois besoin de questions supplémentaires, d'un examen de toute la peau, ou encore d'examens complémentaires (biopsie de peau ou prise de sang) pour poser un diagnostic. Certaines maladies nécessitent aussi des explications plus longues ou soulèvent beaucoup de questions chez les patients. Une consultation en face à face peut vous être recommandé.
 - <https://dermapp.ch/>